



Communiqué de presse – Angers, le 23 septembre 2022

A l'occasion de la Journée européenne de l'Agriculture Biologique, définie le vendredi 23 septembre 2022 par le Parlement européen, INTERBIO des Pays de la Loire, ses adhérents et ses partenaires ont souhaité exprimer les atouts de la filière bio régionale.

Les Pays de la Loire, au 4e rang des régions en France pour ses surfaces bio

La France constitue l'un des premiers pays producteurs et consommateurs de produits biologiques en UE, avec plus de 58400 fermes bio, 10,3% des surfaces agricoles en bio, soit 2 776 550 ha. **Les Pays de la Loire représentent l'une des régions phares**, avec 4251 fermes bio, 256870 ha et 2170 entreprises, distributeurs, magasins, restaurants et artisans certifiés Bio. Parmi les entreprises de transformation bio, notons la présence d'entreprises leaders en Europe telles que Côteaux nantais pour sa production de pommes en biodynamie, des entreprises historiques comme Nature et aliments, ou encore Bodin bio la Volaille biologique, fleuron en France dans son secteur d'activité. La Bio est apparue en France dans les années 50, dans les Pays de la Loire, avec des pionniers qui ont essaimé les principes fondamentaux de l'Agriculture biologique.

Pourquoi soutenir le développement de l'agriculture biologique ?

La bio constitue une réponse concrète pour répondre aux enjeux actuels de lutte contre le réchauffement climatique, d'alimentation de qualité, de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, telles que les sols et l'eau. Elle contribue à une meilleure santé environnementale et humaine et favorise le bien-être animal. De nombreuses études publiques et institutionnelles démontrent les aménités positives de l'Agriculture Biologique, au regard de l'interdiction d'utilisation de tous produits chimiques de synthèse, du respect de la biodiversité, de la teneur nutritionnelle supérieure des aliments et de la naturalité des recettes (Etude ITAB- INRAE, Nutrinet, rapport IPBES notamment).

Rappelons également que parmi les Signes Officiels de Qualité et d'Origine (SIQO), le label AB est le plus contrôlé avec en moyenne 1,3 contrôle par an chez les opérateurs de la filière. Les consommateurs peuvent avoir confiance dans ce label.

Face à l'urgence climatique et aux transitions agricole et alimentaire à opérer, les acteurs de la filière Biologique s'organisent et se structurent pour s'adapter et répondre aux attentes sociétales.

Pour ce faire, des outils d'appui à la structuration de la filière sont mis en place. L'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique (ORAB), partagé entre INTERBIO, la Chambre régionale d'Agriculture, la DRAAF, la CAB et l'Agence bio est un exemple de fonctionnement entre les structures qui observent et analysent les dynamiques de la filière bio des Pays de la Loire de l'amont à l'aval.

Outre le suivi des données des surfaces engagées en bio, des conversions et les données de production, de transformation, de mise en marché et de consommation, la réalisation d'études fines par territoire et par filière est désormais rendue possible grâce à l'ORAB. L'état des lieux des filières Viandes rouges –bovins, caprins, ovins- a pu ainsi être établi en 2022, et a permis d'identifier des leviers d'actions et des pistes de développement qui pourraient être envisagées avec les opérateurs de ces filières de production en région. Les enjeux relatifs à cette filière sont forts et le seront d'autant plus dans les années à venir, avec entre autre les changements climatiques et les évolutions des modes de consommation.

La filière bio régionale s'est préparée pour répondre aux besoins de marchés annoncés mais qui se réduisent face au contexte de crises multiples

L'ensemble des maillons de la filière, de la production à la distribution, se sont organisés pour répondre à la croissance de la consommation bio observée depuis plus de 10 ans. De nombreux investissements ont été réalisés pour faire face à ces croissances à 2 chiffres, et pour apporter les volumes estimés avec la loi EGALIM 1 qui impose d'introduire en restauration collective au moins 50 % de produits sous SIQO, **dont 20% minimum de produits bio** depuis le 1^{er} janvier 2022.

Néanmoins, force est de constater depuis 2021 le ralentissement, puis la baisse aujourd'hui, de la consommation alimentaire en France. Le monde agricole et alimentaire bio subit lui aussi le rétrécissement de son activité avec les conséquences à court terme sur les producteurs et transformateurs bio qui ont pris les risques.

Afin de ne pas casser une dynamique agricole et alimentaire vertueuse et porteuse d'avenir, INTERBIO et ses adhérents appellent un soutien immédiat de la filière bio avec le déploiement d'un dispositif exceptionnel de soutien aux filières bio en difficulté.

Quelques exemples concrets :

- **L'accès à l'eau : L'agriculture biologique doit être priorisée notamment pour sécuriser les cultures maraîchères et fruitières et garantir aux consommateurs une alimentation locale de qualité.**
- **La communication auprès des consommateurs doit être renforcée pour les informer sur les atouts de la filière bio pour eux et leur environnement**
- **Appui aux transformateurs pour la mise en place de la Loi EGALIM 2 avec notamment la création d'indicateurs adaptés aux TPE/PME**
- **Les acteurs de la restauration collective publique ou assimilée doivent se mettre en conformité avec la loi EGALIM en respectant les 50% des aliments servis sous SIQO dont 20% minimum de bio.**

Aujourd'hui le pourcentage de produits bio est estimé à seulement 6,5 % des achats alimentaires totaux en restauration collective, ce qui représenterait 10 milliards € en plus pour la filière bio si loi était respectée (ainsi que des emplois sur les territoires.)

INTERBIO et ses adhérents sont prêts à accompagner au mieux les collectivités, institutions, opérateurs et structures d'accompagnement pour obtenir des avancées concrètes au plus vite.



A propos d'INTERBIO des Pays de la Loire

L'association interprofessionnelle INTERBIO des Pays de la Loire est un collectif d'acteurs de la filière bio régionale engagés dans le développement et la promotion de l'Agriculture Biologique. Créée en 1996, elle est reconnue et soutenue par l'État et les collectivités territoriales.

INTERBIO contribue au développement et à la structuration de la filière biologique et rassemble des acteurs régionaux de l'agriculture bio : producteurs, entreprises de transformation, fournisseurs de biens et de services, chambres consulaires, distributeurs et associations de consommateurs.

www.interbio-paysdelaloire.fr

Contacts presse INTERBIO

INTERBIO des Pays de la Loire / Fanny Lemaire, Présidente d'INTERBIO et gérante de la société Prestaform-Biolinéaires - Tél : 06 60 31 89 36

Maryse JEANNIN MAHIEU, coordinatrice communication INTERBIO des Pays de la Loire - Tél : 06 26 72 05 22 communication@interbio-paysdelaloire.fr

Personnes présentes à la conférence de presse

Chambre régionale d'Agriculture des Pays de la Loire / Olivier Lebert, producteur et président de la Chambre d'agriculture de la Sarthe Tél : 06 15 89 84 57

La Coopération Agricole Ouest / Pascal Ballé, producteur et administrateur chez Terrena Tél 06 74 54 25 03

E-Bio, association des éleveurs bio des Pays de la Loire / **Marie-Ange Trouillet** éleveuse et administratrice EBIO Tél : 06 73 29 29 79 ou 06 12 79 55 16

Bio Loire Océan, association de 70 producteurs de fruits et légumes bio de la région / **Patrice Lamballe**, maraicher et administrateur chez BLO Tél 06 95 20 73 25

Provinces bio, grossiste spécialisé Bio, situé au MIN à Nantes / **Isabelle Périon**, responsable du développement commercial Collectivités et GMS Tél : 06 20 79 72 79